



INFORMATION AU PERSONNEL

Service Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières

Sélection interne

Poste à pourvoir de :

COMPAGNON CONDUCTEUR

au sein de l'Exploitation Bus

La Mission

Sous la responsabilité hiérarchique du responsable conducteur voltigeur ou responsable d'équipe conducteur, le compagnon conducteur assure un rôle de conseil et de transmission de savoirs et savoir faire principalement auprès de conducteurs voltigeurs. Il effectue également des périodes de conduite. Il réalise les reconnaissances de lignes, d'une façon générale, il participe à l'acquisition des compétences professionnelles techniques et commerciales des jeunes embauchés. Dans ce cadre, il travaille en collaboration avec le service formation et assure un suivi des progrès réalisés dans les différents apprentissages dont il rend compte à son responsable.

Le Candidat

Il possède 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise dans le domaine de la conduite. Il est reconnu pour ses compétences professionnelles sur le poste de conducteur receveur.

Il possède une parfaite connaissance du réseau bus ; il est pédagogue et possède des qualités d'écoute, il sait faire preuve d'initiative et a le sens du travail d'équipe. Le candidat dispose de capacités rédactionnelles qui lui permettront de rédiger les comptes rendu sur le suivi des agents.

Les conditions de travail

Lieu : Sites de Grande Bretagne ou d'Atlanta

Horaires : Régi par le roulement de repos des conducteurs voltigeurs. Le compagnon conducteur continue à effectuer des périodes de conduite l'été et un jour fixe en semaine en période scolaire (selon son roulement).

Coefficient Conducteur +10

La sélection

Sélection interne par le biais de la cooptation. Les dossiers seront examinés par la DRH. Les personnes retenues, suite à l'étude des dossiers, seront convoquées pour les entretiens et les tests qui se dérouleront les semaines. **Le retour des dossiers de cooptation est fixé au lundi 15 janvier 2007 au plus tard.**

Le 19 décembre 2006

Marc ROUX

Responsable de la gestion prévisionnelle des Emplois, des Carrières et de la Formation